

## ENERLIS INSTALLE LA 1<sup>ère</sup> CENTRALE SOLAIRE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE DE L'OUEST FRANCILIEN.

**Le siège d'Enerlis passe à l'autoconsommation solaire collective. La société met en place la première centrale solaire photovoltaïque de ce type dans l'Ouest francilien, et deuxième en Ile-de-France, en-sur-toiture de son siège, à Boulogne-Billancourt.**

Mise en service en mars 2021, cette installation photovoltaïque en autoconsommation collective permet de faire bénéficier la société Enerlis et d'autres sociétés hébergées dans le même bâtiment, d'une électricité verte et renouvelable produite localement.

La centrale solaire bénéficie d'une puissance de 35 kWc et se compose de 103 modules totalisant une surface de 175m<sup>2</sup>. Elle permettra de couvrir 37% des besoins de la société Enerlis et de ses 2 co-contractants.

Le groupe développe son expertise dans la mise en œuvre de projets photovoltaïques en autoconsommation collective et démontre ainsi sa capacité à accompagner le développement des projets de ses clients. Pour lui comme pour ses clients, le groupe Enerlis poursuit la double ambition de diminuer son empreinte environnementale et d'atteindre la neutralité carbone.

Pour mener à bien ce projet, le groupe Enerlis dispose de ressources et de compétences internes importantes : une équipe de 9 ingénieurs et techniciens spécialistes de l'énergie renouvelable et du solaire. Le groupe s'est également appuyé sur l'expertise d'Enedis. L'entreprise qui gère 95% du réseau public de distribution d'électricité en France a conseillé et accompagné Enerlis de l'origine du projet jusqu'à la mise en service de l'installation photovoltaïque. Grâce au compteur communicant déployé par Enedis, le groupe Enerlis peut connaître avec précision l'électricité consommée et celle réinjectée sur le réseau.



Aurélié Gaudillère, Présidente du groupe Enerlis, déclare : « Cette installation illustre l'engagement fort d'Enerlis en faveur de la transition énergétique. Elle démontre que l'autoconsommation solaire collective est un modèle qui fonctionne. Nous sommes certains que ce site pilote permettra de sensibiliser les acteurs du secteur tertiaire, les collectivités, les industriels et les bailleurs sociaux aux avantages de cette solution, partout sur le territoire français. »

Cette opération d'autoconsommation collective est rendue possible par la loi du 24 février 2017 et son décret d'application du 28 avril 2017. Il permet à plusieurs consommateurs et producteurs de se lier entre eux au sein d'une personne morale pour autoconsommer collectivement l'électricité générée en se répartissant la production d'électricité renouvelable en aval d'un même poste de distribution publique d'électricité.

## À PROPOS D'ENERLIS :

Enerlis est un groupe énergétique indépendant présent en France et en Europe. Opérateur global de la transition énergétique, Enerlis propose une approche intégrée : il articule ses savoir-faire en efficacité énergétique et énergies renouvelables (borne de recharge, solaire, petite hydroélectricité, hydrogène bas carbone...) pour les secteurs du bâti et de la mobilité. Il conçoit, réalise et finance les projets de rénovation énergétique de ses clients publics et privés en s'engageant sur les résultats. Créée en 2013, Enerlis a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 83 millions d'euros, en hausse de plus de 65% par rapport à 2019. Elle emploie aujourd'hui plus de 150 collaborateurs.

### CONTACT PRESSE/ VD COM

**Caroline Verdi** - + 33 6 24 64 86 39 - [cverdi@vdc.com](mailto:cverdi@vdc.com)

**Isabelle Bianchi** - + 33 6 66 99 94 49 - [ibianchi@vdc.com](mailto:ibianchi@vdc.com)

[www.vdc.com](http://www.vdc.com)